SIAEP de la vallée de la Doller (Siren : 256800608)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Guewenheim
Arrondissement	Thann-Guebwiller
Département	Haut-Rhin
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	22/01/1960
Date d'effet	22/01/1960

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. François JENNY

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	15 Rue de Thann
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	68116 GUEWENHEIM
Téléphone	03 89 82 59 57
Fax	03 89 82 52 45
Courriel	syndicat@siaepdoller.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	46 788
Densité moyenne	218,70

Périmètres

Nombre total de membres : 7

- Dont 6 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
68	Burnhaupt-le-Bas (216800599)	1 970
68	Burnhaupt-le-Haut (216800607)	1 776
68	Guewenheim (216801159)	1 362
68	Le Haut Soultzbach (200054930)	891
68	Sentheim (216803049)	1 587
68	Soppe-le-Bas (216803130)	790

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
68	CC de Thann-Cernay (200036465)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) *Le syndicat a pour objet: - d'assurer l'approvisionnement en eau potable des habitants, entreprises et collectivités des onze communes qui composent le syndicat ainsi qu'aux collectivités raccordées ou interconnectées, à savoir: SIAEP de AMMERTZWILLER/BALLSCHWILLER, SIAEP DE ROUGEMONT-LE-CHATEAU, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THANN et COMMUNAUTE DE COMMUNES DE cernay ET ENVIRONS. - d'assurer l'alimentation du réseau incendie - de veiller à la disponibilité et à la qualité de l'eau distribuée - d'assurer la pérennité de l'outil de distribution de l'eau potable. Pour mener à bien cette mission, le syndicat pourra entreprendre des études de projets, réaliser de stravaux de construction et d'entretien. Il devra gérer les ouvrages de production d'eau ainsi que les réseaux de distribution, rechercher de nouvelles ressources si les besoins s'en font sentir.*

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)